Ville de Genève
Conseil municipal

M-1471 A

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de M^mes^ et MM. Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires».

29 août 2023

Rapport de M^me^ Alia Meyer.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie sous la présidence de M^me^ Anne Carron les 22 juin et 14 septembre 2021 ainsi que le 22 mars 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuillemier, que le la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Note de la rapporteuse: il est important de noter que cette motion a été déposée en octobre 2019, soit avant le lancement de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la pandémie du Covid.

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que le Léman Express sera entièrement déployé le 15 décembre 2019;
– qu'une réduction du trafic allant jusqu'à 12% peut être espérée;
– qu'une baisse du trafic de 7% (observable pendant les périodes de vacances scolaires) améliore déjà grandement la situation à Genève, rendant le trafic passablement plus fluide. Cet espace libéré sur les routes doit bénéficier en priorité à celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix de mode de transport que le transport individuel motorisé (professionnels, personnes en situation de handicap, transport de matériel, etc.)
– qu'a contrario, il faut éviter l'«effet rebond», qui voudrait que celles et ceux qui se passent actuellement de voiture la réutilisent parce que les conditions de déplacement se sont améliorées;
– qu'un meilleur contrôle du stationnement constitue une des mesures qui permettraient de maintenir cette baisse du trafic (40% à 50% des personnes utilisant un stationnement ne le payent effectivement pas),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de détailler les mesures déjà prises pour accompagner sur nos routes l'arrivée du Léman Express;
– de prendre toute mesure nécessaire pour maintenir la baisse du trafic motorisé et éviter ainsi un «effet rebond», et particulièrement en augmentant le contrôle sur le stationnement;
– de prendre langue avec les entreprises afin qu'elles proposent des plans de mobilité douce à leurs employé-e-s.

Séance du 22 juin 2021

Audition de M^me^ Delphine Wuest, représentante des motionnaires

M^me^ Delphine Wuest s'est exprimée sur divers problèmes de mobilité et de stationnement. Elle a évoqué l'importance d'encourager les modes de transport alternatifs à la voiture, en particulier dans le contexte de l'introduction du Léman Express et des préoccupations environnementales. Elle a souligné que, malgré le succès du Léman Express, le trafic automobile est toujours un problème. Elle a également mentionné des mesures prises par le Canton pour encourager les transitions modales, telles que la suppression d'abonnements pour les pendulaires et l'augmentation des tarifs pour les fonctionnaires.

M^me^ Wuest a rappelé l'avis du professeur Kaufmann sur les préférences des gens pour la voiture en raison de la garantie de places de parking. Elle a évoqué les augmentations tarifaires de la Ville de Genève pour les fonctionnaires et la mutualisation des places de parking entre la Ville et le Canton. Elle a également abordé les coûts liés à l'espace public occupé par les voitures et a proposé l'élimination des disques de stationnement pour réduire les rotations.

Un commissaire soulève une question sur la compétence communale et cantonale concernant un plan de mobilité, à laquelle l'auditionnée ne sait répondre.

Une discussion entre commissaires et l'auditionnée se poursuit sur les efforts précédents du département pour réduire l'utilisation de la voiture, en mentionnant des initiatives de politique de stationnement et de péage urbain. Un commissaire souligne l'importance de conserver les ondes vertes pour contrôler le trafic, tout en évoquant des solutions spécifiques pour les habitants et les travailleurs extérieurs.

Les discussions se poursuivent sur les politiques tarifaires, la subvention des alternatives de transport et l'utilisation d'applications de gestion de stationnement. La commission décide d'effectuer d'additionnelles auditions afin de recueillir de plus spécifiques informations pour comprendre les politiques de stationnement et d'application de gestion des places de parking.

A l'issue de cette audition, la commission vote à l'unanimité l'audition du Canton, par 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 PLR).

Ensuite, la commission vote à l'unanimité l'audition de la Fondation des parkings (FdP), par 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG, 4 S, 3 PLR).

Séance du 14 septembre 2021

Audition de M. David Favre, directeur général de l'Office cantonal des transports (OCT), et de M^me^ Chrystelle Charat, directrice de l'Unité développement et prospective à l'OCT

M. Favre a indiqué que le Canton soutient la motion et que l'arrivée du Léman Express a changé la politique de mobilité. Des régimes de circulation ont été modifiés, des P+R ajoutés, et la baisse du trafic frontalier de 12% a été ciblée. L'offre des Transports publics genevois (TPG) a été remodelée pour connecter les communes aux arrêts du Léman Express, y compris des lignes «saut de puce» subventionnées. Un tarif homogène (Léman Pass) et des P+R en France voisine ont été mis en place.

Le développement de la mobilité douce, comme la task force vélos et la voie verte Annemasse-Eaux-Vives, a été souligné. M. Favre a noté que le stationnement était crucial, expliquant la suppression des places pour les pendulaires et la transition vers des alternatives comme le covoiturage. Des détails ont été fournis sur les mesures entreprises, y compris la réduction des macarons et la nécessité de contrôler le stationnement.

Les questions des membres ont porté sur divers sujets: les parkings pour voitures électriques, les chemins piétons autour des gares, le covoiturage, les livraisons aux commerces, les places de parking restantes et leur usage, les plans de mobilité d'entreprise et les changements de comportement de certaines entreprises à l'égard de leur travailleurs motorisés (réservation de places plutôt qu'attribution gratuite à chacun).

L'audition a couvert des domaines clés de la mobilité, mettant en évidence l'importance de l'arrivée du Léman Express dans la politique de mobilité cantonale. Le développement de modes de transport alternatifs, comme le covoiturage et la mobilité douce, ainsi que la gestion du stationnement ont été abordés. Certains commissaires se sont montrés soucieux de l'amélioration des infrastructures pour les piétons et de l'impact sur les entreprises et les employés. Les réponses des représentants ont montré une orientation vers des solutions plus durables, tout en considérant les besoins des citoyens et des entreprises.

La présidente remercie alors M. Favre et M^me^ Charat qui se retirent.

Audition de M. Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings (FdP)

M. Zuber a informé la commission sur le rôle de la FdP, qui offre des abonnements combinés pour les parkings et les P+R ainsi que des emplacements pour les vélos dans tout le canton. Le taux d'occupation des parkings en 2020 était de 83%, en baisse par rapport aux années antérieures. Les prix des abonnements P+R pour les pendulaires ont été supprimés, tandis que les prix pour les habitants ont été réduits. Les contrôles sont en amélioration constante, et les plans de mobilité des entreprises sont en augmentation grâce à l'action de l'Etat. Une application Info-mobilité fournit des informations en temps réel sur les places libres dans les principaux parkings du canton.

Lors des questions des commissaires, la sécurité dans les parkings P+R a été abordée, en particulier après des cas de vandalisme. M. Zuber a expliqué les systèmes de contrôle et de sécurité en place pour gérer de tels incidents et a souligné la diminution significative des actes de vandalisme au fil des années.

Les commissaires ont également discuté des abonnements habitants et des macarons. M. Zuber a noté que certains habitants opteraient pour des abonnements si les prix étaient plus proches de ceux des macarons. Il a confirmé que les abonnements habitants garantissent généralement une place, et que les parkings habitants sont rarement complets.

Le parking des Eaux-Vives a été mentionné comme sous-occupé en raison de son coût élevé. M. Zuber a expliqué que la FdP gère ce parking pour le propriétaire (les CFF) et qu'il n'a pas encore atteint le niveau de fréquentation escompté.

L'application Info-mobilité a été suggérée pour intégrer les places de parking privées disponibles, ce à quoi M. Zuber a répondu que cela serait techniquement possible si les propriétaires de ces parkings fournissaient les informations nécessaires.

Le projet de parking sous la place Dorcière a été abordé, mais M. Zuber a indiqué qu'il n'a pas été discuté récemment et qu'une réunion future avec la Ville de Genève abordera probablement ce sujet.

Des questions ont été posées sur les parkings pour motos et vélos. M. Zuber a expliqué l'offre de places pour les deux-roues, y compris les véhicules électriques, et a noté que Genève est en avance dans ce domaine en Suisse.

En ce qui concerne les tarifs, M. Zuber a comparé les tarifs pour les motos dans d'autres villes suisses, notant que Lucerne avait des tarifs relativement élevés.

La discussion s'est terminée par des questions sur le stationnement des vélos, les points de recharge électrique et les prochaines étapes de la FdP.

La présidente remercie alors M. Zuber, qui se retire.

Le vote de la motion est reporté.

Séance du 22 mars 2022

La présidente rappelle que le département a été entendu et qu'il est possible de voter la motion.

Une commissaire des Vert-e-s déclare qu'il est important de voter cet objet même si de nombreuses mesures ont déjà été réalisées depuis le dépôt de cette motion, il y a plus de deux ans. Elle rappelle que les rames du Léman Express sont pleines à présent et qu'il serait possible de prévoir de nouvelles mesures pour améliorer la situation.

La présidente passe alors au vote de la motion.

Le renvoi de la motion M-1471 au Conseil administratif est accepté par 10 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR).